



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-070-2022-07

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé**

IDF-2022-07-21-00001 - Arrêté n°ARS-DOS-2022-3124 fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et pharmacie et des internes en odontologie d'Ile-de-France (5 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-07-21-00001

Arrêté n°ARS-DOS-2022-3124 fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et pharmacie et des internes en odontologie d'Ile-de-France

## ARRÊTE N° ARS – DOS – 2022 /3124

Fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie d'Île-de-France

### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le chapitre III du titre V du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique, notamment les articles R.6153-32 à R.6153-40 du code de la santé publique ;

VU le code de l'éducation, notamment le chapitre II du titre III du livre VI de la troisième partie ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n°ARS-DOSMS-2015/369 du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n°ARS-DOSMS-2016/444 du 8 décembre 2016 modifiant l'arrêté n° ARS- DOSMS-2015/369 du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France

VU la proposition des organisations syndicales représentatives des internes en médecine et pharmacie ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La première section du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie, compétente à l'égard des étudiants de troisième cycle des études de médecine est composée comme suit :

1° Président : la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, ou son représentant

2° Directeur d'établissement public de santé de la région :

Titulaire : Mme Yolande DI NATALE, directrice générale du Groupement Hospitalier de Territoire 93 Est

Suppléante : Mme Cléa BLOCH, directrice des affaires médicales de l'Hôpital Henri-Mondor

3° Membres du personnel enseignant et hospitalier titulaire, relevant du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires

Titulaires :

M. le Professeur Jacques POUCHOT chef du service de médecine interne à l'Hôpital européen Georges Pompidou  
Mme le Professeur Marie-Noëlle PERALDI, professeur universitaire-praticien hospitalier en néphrologie à l'hôpital Necker

Suppléants :

M. le Professeur Frédéric LIMOSIN, Président de la Collégiale de Psychiatrie de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris  
Mme le Professeur Caroline DUBERTRET, cheffe de service à l'hôpital Louis Mourier

4° Praticiens hospitaliers relevant de la section 1 du chapitre II du titre V du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique

Titulaires :

M. le Professeur Xavier BELEFANT, Président de la Commission médicale d'établissement du Groupement Hospitalier de Territoire 93 Est  
M. le Professeur Karim LACHGAR, Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier d'Eaubonne Montmorency

Suppléants :

Mme le Professeur Valérie CAUDWELL, Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Sud Francilien  
M. le Professeur Viorel OLTEAN, Président de la Commission médicale d'établissement de l'Hôpital du Parc de Taverny

5° Etudiants du troisième cycle des études de médecine

Titulaires

M. Léonard CORTI  
M. Alexandre BRUDON  
M. Michel-Gabriel CAZENAVE  
M. Jean FANET  
Mme Alexandra DE SOUSA DANTAS  
Mme Stacy MARET-MERCIER

Suppléants

M. Axel FORTEL  
M. Guillaume BAILLY  
M. Abdullah AZAZ  
M. Alois HELARY  
M. Cédric CARDOSO  
M. Alyssa GAILLET-LAGRANGE

**Article 2** : La deuxième section du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie, compétente à l'égard des étudiants de troisième cycle des études de pharmacie est composée comme suit :

1° Président : la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, ou son représentant

2° Directeur d'établissement public de santé de la région :

Titulaire : Mme Yolande DI NATALE, directrice générale du Groupement Hospitalier de Territoire 93 Est

Suppléant : Mme Cléa BLOCH, directrice des affaires médicales de l'Hôpital Henri-Mondor

3° Enseignants des unités de formation et de recherche de pharmacie de la région exerçant des fonctions hospitalières

Titulaires :

M. le Doyen Jean-Louis BEAUDEUX, professeur universitaire-praticien hospitalier, biologiste des hôpitaux à l'hôpital universitaire Necker-Enfants malades

M. le Professeur Patrice PROGNON, professeur universitaire-praticien hospitalier de pharmacie à l'Hôpital Européen Georges Pompidou

Suppléants :

Mme Laurence FAIVRE-BONHOMME, maître de conférence – praticien hospitalier pharmacie à l'hôpital Paul Brousse

M. Emmanuel BOURGOGNE, maître de conférence – praticien hospitalier toxicologie-biologie à l'hôpital Lariboisière

4° Pharmacien des hôpitaux et biologiste des hôpitaux relevant du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires

Titulaires

M. le Professeur Jean-Luc PONS, Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier d'Argenteuil

M. le Professeur Yannick COSTA, Président de la Commission médicale d'établissement du Grand hôpital de l'Est francilien

Suppléants :

M. le Professeur Nicolas GIRONDEAU, Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier des Quatre Villes

M. le Professeur Thierry COHEN, Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Villeneuve Saint Georges

5° Etudiants du troisième cycle des études de pharmacie

Titulaires

M. Adrien VELLO

M. Kilian CARNET LE PREVOST

Mme Anne CATALDI

Mme Oumi DIABY

M. Jean-Baptiste MATTIONI

Mme Mathilde ROCHE

Suppléants

Mme Amandine FRANCOIS

Mme Sabine KHEDAIRIA

M. François-Valère RIOBLANC

Mme Olivia ING

M. Benjamin QUERIN

Mme Mathilde PUEL

**Article 3** : La troisième section du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie, compétente à l'égard des internes en odontologie est composée comme suit :

1° Président : la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, ou son représentant

2° Directeur d'établissement public de santé de la région :

Titulaire : Mme Yolande DI NATALE, directrice générale du Groupement Hospitalier de Territoire 93 Est

Suppléant : Mme Cléa BLOCH, directrice des affaires médicales de l'Hôpital Henri-Mondor

3° Membres titulaires du personnel enseignant et hospitalier en odontologie relevant soit du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, soit du décret n° 65-803 du 22 septembre 1965 portant statut du personnel particulier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires

Titulaires :

M. le Professeur Vianney DESCROIX, professeur universitaire-praticien hospitalier, à l'hôpital Pitié-Salpêtrière

M. le Professeur Benjamin FOURNIER, professeur universitaire-praticien hospitalier à l'hôpital Rothschild

Suppléants :

M. le Professeur Jean-Pierre ATTAL, maître de conférence – praticien hospitalier à l'hôpital Charles Foix

M. le Professeur Bruno GOGLY, professeur des universités - praticien hospitalier à l'hôpital Albert-Chenevier

4° Praticiens hospitaliers odontologistes exerçant leur activité hospitalière soit à temps plein et relevant de la section 1 du chapitre II du titre V du livre 1er de la sixième partie du code de la santé publique

Titulaires

M. le Docteur Benjamin POMES, praticien hospitalier à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière

M. le Docteur Rafael TOLEDO, praticien hospitalier à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière

Suppléants :

M. le Docteur Nicolas LEMONIER, praticien hospitalier à l'Hôpital Henri-Mondor

M. le Docteur Fadi BDEOUI, praticien hospitalier à l'Hôpital Henri-Mondor

5° Internes en odontologie

Titulaires

M. François DAUGY

M. Lewin GAHNASSIA

Mme Solène LAURENT

Mme Linda BOUZID

Mme Ryme LABASSY

M. Gopy PATHMANATHAN

Suppléants

Mme Léa AMZALLAG

Mme Carla LEVY

Mme Marie SALMON

Mme Camille GAUTHEY

Mme Delphine LEMESLE

Mme Alexandra POLOCZEK

**Article 4** : L'arrêté du 18 décembre 2015 modifié fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Ile-de-France est abrogé.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 21 juillet 2022

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins par  
intérim

**SIGNE**

Pierre OUANHNON